

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « R-CHITECTS26 » en abrégé « R26 »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA III,
CITE SYNACASS CI 1, Lot 149, Ilot 13

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/07/2022 , et enregistrés au CEPICI le 01/09/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « R-CHITECTS26 » en abrégé « R26 »

Objet :

- La construction de bâtiments ;
- Les travaux publics ;
- La gérance, la promotion et l'expertise immobilière ;
- L'import-export ;
- L'achat et la vente de terrains ;
- Les designs ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA III, CITE SYNACASS CI 1, Lot 149, Ilot 13

Dirigeant(s): Mme HAMDAR RACHA (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2022-B13-08002 du 06/09/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°40304/GTCA/RC/2022 du 06/09/2022

